

**Revue Congolaise des Sciences & Technologies**

ISSN : 2959-202X (Online); 2960-2629 (Print)

<http://www.csnrdc.net/>**OPEN ACCESS****REVUE
CONGOLAISE
DES SCIENCES
ET TECHNOLOGIES****Efficacité de la diplomatie en période précoloniale et règlementation des conflits
Rwando-Congolais : Essai des pistes de solution****[Effectiveness of diplomacy in the pre-colonial period and resolution of the Rwandan-Congolese conflict: Possible solutions]****Lisimo Alingi Agustin^{1,*} & Bavua Siméon Eastone²**¹*Centre de Recherche en Sciences Humaines (CRESH), Section des relations internationales, Kinshasa, République Démocratique du Congo*²*Université Pédagogique Nationale, Centre de Recherche Interdisciplinaire (CRIDUPN), Domaine des relations internationales, Kinshasa, République Démocratique du Congo***Résumé**

Les pratiques de la diplomatie sont plus anciennes que la pénétration coloniale en Afrique, particulièrement en République Démocratique du Congo. Elles se sont manifestées à travers les grands ensembles notamment les empires et les royaumes. Ces pratiques ont été remarquables dans les relations amicales des empires Lunda, Luba et des royaumes Kongo et Kuba pour ne citer que ceux-là. Ils ont été au centre de tout un réseau des relations diplomatiques. Ainsi, l’Egypte pharaonique, selon Edmond Jouves, ne vivait pas en vase clos. Il entretenait des rapports avec d’autres Etats. Dans la même optique Ramses II et le Roi des Hittites ont signé le traité le plus anciennement connu sous le nom de *Perle*. Comment les mécanismes diplomatiques ont-ils influencé la gestion des tensions entre ces deux entités avant la colonisation ? Tel est la question principale. L’objet de notre étude s’explique par l’existence des éléments de la diplomatie en période préétatique, pour qu’en cas d’efficacité, ils puissent constituer une assiette de la diplomatie moderne liée à la règlementation des conflits interétatiques. Nous avons opté pour la méthode historique qui sera complétée par la technique documentaire. En Afrique, avant la colonisation, les empires et les royaumes étaient des entités politico-administratives préétatiques marquées par le dialogue, la négociation, la médiation, les trocs et même par la guerre civile entre-elles au cas de non-respect des règles conclues. Donc, nous nous sommes questionnés sur le passé pour mieux comprendre le présent et s’armer pour bien affronter le futur.

Mots clés: Diplomatie, règlementation, conflits, République Démocratique du Congo, Rwanda

Abstract

The practices of the diplomacy are older than the colonial penetration in Africa, particularly in Democratic Republic of Congo. They appeared through the great sets in particular the empires and the kingdoms. These practices were remarkable in the friendly relations of the empires Lunda, Luba and of the kingdoms Kongo and Kuba to quote only these. They were in the center of a whole network of the diplomatic relations. Thus, pharaonic Egypt, according to Edmond Jouves, did not live in closed mud. It maintained the relationship with other States. In same optics Ramses II and the King of Hittites signed the treaty known in the past under the name of *Perle*. How did diplomatic mechanisms influence the management of tensions between these two entities before colonization? This is the main question? The object of our study is explained by the existence of the elements of the diplomacy in preetatic period, so that in the event of effectiveness, they can constitute a plate of the modern diplomacy related to the regulation of the conflicts interetatic. We chose the historical method which will be supplemented by the documentary technique. In Africa, before colonization, the empires and the kingdoms were preetatic politico-administrative entities marked by the dialogue, the negotiation, the mediation, barter and even by the civil war enter them to the case of non-observance of the concluded rules. Therefore, we questioned ourselves on the past for better including/understanding the present and arming themselves for facing the future well.

Keywords: Diplomacy, regulation, conflicts, Democratic Republic of Congo, Rwanda

*Auteur correspondant: Lisimo Alingi Agustin, (alinglisiguy@gmail.com) Tél. : (+243) 892 507 344

Reçu le 17/10/2023; Révisé le 21/11/2023; Accepté le 27/12/2023

<https://doi.org/10.59228/rcst.023.v2.i4.59>

Copyright: ©2023 Lisimo & Bavua. This is an open-access article distributed under the terms of the Creative Commons Attribution License, which permits unrestricted use, distribution, and reproduction in any medium, provided the original author and source are credited.

1. Introduction

Nous sommes partis de la source selon laquelle, bien avant la colonisation, l'espace qui est devenu la République Démocratique du Congo était organisé tant sur le plan politique, administratif que diplomatique à travers les entités que sont les empires et les royaumes (Saint Moulin, 1987). Il sied à noter que les éléments de la diplomatie existaient déjà, et qu'ils ont été rendus modernes au lendemain des indépendances en Afrique.

Vu sous cet angle, notre compréhension touche à l'existence des entités sinon sociétés préétatiques centralisées et segmentées. Les entités préétatiques centralisées sont celles dont l'organisation politique était centralisée, avec une subdivision administrative bien déterminée à l'instar des empires et des royaumes. Tandis que celles dites segmentées étaient gérées sous une organisation politique décentralisée. Dans toutes ces sociétés, se pratiquaient les relations diplomatiques dites qualifiées directes. Car, elles étaient entretenues et exercées par les Africains eux-mêmes pour résoudre les problèmes communautaires (Kadony, 2007).

Ajouter à cela, les multiples conflits qui surgissaient entre la République Démocratique du Congo et le Rwanda, deux Etats ayant le même passé historique commun, ne doivent pas nous laisser indifférent. Voilà pourquoi la nécessité de notre choix sur la présente étude intitulée l' « Efficacité de la diplomatie en période précoloniale et règlementation de conflit Rwando-congolais »: Essai des pistes de solution.

Par mémoire, les empires et les royaumes avaient des structures administratives dont lesquelles se pratiquaient la diplomatie. Ces structures ont pu développer la communication étroite pour le renforcement de la coopération, afin d'éviter les risques d'incompréhension. Raison pour laquelle, l'étude de l'histoire permet de connaître comment ont vécu nos ascendants pour un avenir pacifié et aisé des descendants.

Il convient d'observer que la diplomatie est un phénomène le plus ancien. Du fait que les vieilles sociétés politiques n'étaient pas enfermées sur elles-mêmes. Car, elles entretenaient entre elles des relations tant pacifiques que belliqueuses à chaque fois qu'il eut les conflits (Lianza, 2021).

L'efficacité de la diplomatie en période précoloniale dans la résolution des conflits entre le Rwanda et la République Démocratique du Congo

soulève des interrogations. Comment les mécanismes diplomatiques ont-ils influencé la gestion des tensions entre ces deux entités avant la colonisation ?

De cette principale préoccupation, s'ajoutent trois questions subsidiaires : Quels étaient les principaux dispositifs de diplomatie en vigueur durant la période précoloniale entre le Rwanda et la République Démocratique du Congo ? Comment ces mécanismes ont-ils été utilisés pour régler les conflits bilatéraux ? Quelles sont les différences significatives dans les approches diplomatiques entre les deux régions au cours de cette période ?

Nous osons croire que les systèmes de diplomatie précoloniale ont joué un rôle essentiel dans la prévention et la résolution des conflits entre le Rwanda et la République Démocratique du Congo. Pendant l'empire des Grands-Lacs, ces deux entités ont connu des rapports réciproques entre elles. A ceci se joignent les interactions brèves et organisées. La diplomatie était caractérisée par le dialogue, la négociation, la médiation et la coopération, car il surgirait des querelles, disputent et des conflits qui pouvaient les pousser à s'affronter.

En plus, la compréhension des traditions diplomatiques précoloniales peut fournir des perspectives utiles pour aborder les défis actuels dans les relations entre ces deux nations. Sous cet angle, notre finalité est d'analyser l'efficacité des pratiques diplomatiques dans la gestion des conflits entre ces deux pays indiqués, en mettant en lumière des pistes de solution contemporaines.

Il nous faut également examiner les dispositifs diplomatiques précoloniaux adoptés pour les deux pays, analyser les cas spécifiques où la diplomatie a réussi ou échoué dans la prévention et la résolution des conflits. Mais également identifier les enseignements tirés des méthodes diplomatiques précoloniales pouvant être appliqué pour résoudre les tensions actuelles.

On ne peut donner que ce qu'on a et le dialogue des cultures deviendrait un monologue si on ne réaffirmerait au préalable les entités respectives (Munzihirwa, 1989). Car, les hommes aiment lire leurs vieilles habitudes (Vansina, 1965). Pour y aboutir, la méthode historique axée sur l'histoire qui, sans être explicative par elle-même, rend possible l'explication dans la mesure où d'une part, en remplaçant les institutions dans le milieu social où elles ont pris naissance parmi leurs conditions concomitantes, elle nous permet la comparaison.

Cette méthode a été complétée par la technique documentaire en exploitant quelques ouvrages (Mulumbati, 2006).

2. Littérature

2.1. Considérations sur les royaumes et empires et efficacité diplomatique

2.1.1. Considérations sur les royaumes et les empires

Il s'agit de quelques empires et royaumes, en période précoloniale, sur l'espace naturel congolais. Dans Ce cas, nous abordons notamment les royaumes Kongo et Kuba, ainsi que les empires Luba et Lunda.

a) Royaume Kongo

Le royaume Kongo s'étendait entre le Kwalu-Marin au Nord, passait par le Stanley pool, Pool Malebo aujourd'hui, logeait le Kwango à l'Est, le Kwanza au Sud et à l'Ouest de l'océan atlantique. L'administration de ce royaume était remarquablement centralisée. Les gestionnaires des sous entités étaient nommés et révoqués par le Roi qui recevait l'impôt perçu par eux, une fois par an, au cours d'une impressionnante cérémonie tenue au siège royal. Cet impôt était payé en ivoire ou esclaves ou encore en tissus des feuilles de Palme très tissés (Tshimanga, 1976).

Le pouvoir législatif revenait conjointement au Roi et aux conseils. Les Lois furent proclamées dans les lieux tels que les marchés pour atteindre les différentes couches de la population. Les dirigeants exerçant les fonctions administratives devaient faire respecter ces lois. L'exercice de la justice revenait au chef de village ou aux gestionnaires des sous entités suivant le cas. Même au siège royal, le juge était distinct et l'intention du Roi en matière judiciaire ne pouvait intervenir qu'en dernière instance. On infligeait aux couples les peines qu'on estimait méritées (Tshimanga, 1976).

En claire, pour la diplomatie, c'est à partir du XVème siècle que le royaume Kongo est entré en relations extérieures avec Lisbonne grâce au portugais Diego Cao. Les autorités de Lisbonne profitèrent en lui envoyant des missionnaires et du personnel technique nécessaire. A la suite de ces relations, la conversion de nombreux Bakongo au Christianisme s'intensifia au même moment que la traite des esclaves prenait de l'ampleur (Tshimanga, 1976)

b) Royaume Kuba

Le royaume Kuba se situait dans la région comprise entre le Kasai et le Sankuru. Autrement dit,

ce royaume était situé à la limite de la cuvette centrale et de la forêt équatoriale, entre Kasai à l'Ouest, Lualaba au Sud-Est et le Sankuru. Dans sa gestion du royaume, le Roi bénéficiait du concours de quatre conseils. Le premier est le conseil de couronnement, chargé le cas échéant de prodiguer des conseils ou d'adresser les reproches au souverain. Le second est celui auquel revenait le rôle d'assurer les affaires courantes. L'avant dernier est le conseil plus élargi incluant le Roi lui-même. Et, le tout dernier est un véritable conseil national dont les décisions y étaient prises dans l'unanimité (Vansina, 1964).

Au sein de la société Kuba, on se trouvait dans une diplomatie matrilineaire classique, où la femme était la préférence première lorsqu'on se trouvait confronter à des contacts avec les autres sociétés avoisinantes. Etant donné que le pouvoir revient souvent aux hommes, la femme était secondée par plus hautes personnalités des conseils, appuyaient le Roi dans la gestion à l'intérieur de son entité (Vansina, 1964).

c) Empire Luba

L'empire Luba résultait du mélange de deux vagues successivement à l'invasion de Venus du Nord et de l'Est avec des populations installées antérieurement dans le bassin du haut Congo et le Lualaba où elles s'étaient mêlées aux pygmées. Ils ont occupé les abords des lacs Lualaba et ont formé de grandes agglomérations. Un pouvoir hiérarchisé strict s'instaura sous le contrôle du pouvoir suprême de l'empereur. Ce pouvoir s'entourait de toute une cour composée de principal dignitaire. L'empire Luba, vers la fin du XIXème siècle, n'était plus qu'un lointain souvenir, il s'était effrité en petites chefferies incapables de résister à l'attaque de Tshokwe venus du Sud (Ndaywel, 1998).

A l'époque précoloniale, les Baluba pratiquaient la pêche intensive, travaillaient le cuivre et le fer qui leur permettaient d'entretenir d'étroites relations commerciales et diplomatiques avec l'Afrique de l'Est (Ndaywel, 1998).

d) Empire Lunda

Au XVème siècle dans l'empire Lunda, les Tshokwe et les Luena étaient organisés en petites chefferies mabulinéaires commandées par les chefs de terre. Les Tshokwe et les Luena sont souvent appelés le Lunda méridionaux, alors que les autres sont les Lunda septentrionaux. Ainsi constitués, les relations des Lunda avec les peuples voisins

concernent les peuples conquis. A cet effet, il est bon de garder en mémoire que le terme « Lunda » désignait avant tout un ami, une confédération des peuples. C'est pour cela que les Lunda constituaient une confédération de peuples et non une nation homogène (Lianza, 2021).

Tenant compte des structures politiques sociales et administratives, l'autorité suprême était détenue par le premier souverain considéré comme « Seigneur de la vipère », métaphore symbolisant l'écart existant entre les autres hommes et le souverain premier. L'œuvre de celui-ci était au fond une adaptation ou tout simplement une réponse du modèle prévalant chez les Lunda mais sous une forme simplifiée. Dans le système Lunda, l'apport féminin en diplomatie était de taille dans l'exercice du pouvoir. Cet aspect nous renseigne que la femme avait la charge d'accueillir les visiteurs de l'externe à l'interne de l'empire sous un grand œil du premier souverain. Ceci se faisait avec les honneurs traditionnels (Lianza, 2021).

2.1.2. Efficacité de la diplomatie en période précoloniale

Avant la colonisation, les sociétés traditionnelles sur l'espace territorial qu'est devenu la République Démocratique du Congo, ont connu des moments de querelles, conflits, affrontements et paix liés à la nature de l'homme. Plus il y avait des problèmes qui secouaient les indigènes, plus ils cherchaient à se réunir sous la paillote, le hangar ou même sous l'arbre par les sages des parties en conflits pour dialoguer et négocier afin de retrouver un climat paisible. C'est ainsi que nous allons nous baser sur le conflit qui opposait les Tshokwe au Luba avant la pénétration coloniale sur le territoire congolais.

De prime à bord, les Tshokwe sont issus de mouvements migratoires des Lunda vers le Sud. Cette migration tire son origine aux conflits de succession au sein des lignages ou pouvoir à l'empire Lunda. Ce qui amena à la fondation de nouvelles nations. Celles-ci ont entraîné la formation des chefferies apparentées dont Celle du Haut-Kasaï constituée de Tshokwe, Ndembu, Lunda, Luvale parmi tant d'autres et Celle du Haut-Zambèze. De même, les Luba partagent les limites frontalières avec l'Angola au Kasaï et se séparent également avec la Zambie et la Tanzanie dans le Katanga. Par la suite, un mélange et la communauté de culture se font remarquer par la mobilité de la population. Raison

pour laquelle il y a eu des vives tensions socio-primitives, caractérisées par les revendications coutumières. Celles-ci ont occasionné des incompréhensions de leadership sur l'espace communautaire. Dans la plupart des cas, ces divers mouvements de revendications ont fait l'objet des violences interethniques.

Il se fait observer deux réseaux politiques dont l'un était d'origine sacrée et l'autre constituée des chefs locaux subissant la loi de conquérants. Le premier étant le plus prestigieux était détenu uniquement par les héritiers de Kongolo ou de Kila Ilunga. Vers la fin du XIX^{ème} siècle, avant la colonisation de la République Démocratique du Congo par la Belgique, l'empire Luba n'était plus qu'un lointain souvenir, car il s'était effrité en petites chefferies incapables de résister à l'attaque des Tshokwe venus du Sud. Les affrontements entre les ethnies Luba et Tshokwe ont connu l'usage des armes blanches notamment les flèches, les bâtons ainsi que les pratiques de coup de foudre et le fétichisme et des pièges pour neutraliser l'adversaire et l'ennemi. Le cycle des atrocités commises par ces deux ethnies avait profondément affecté la vie des hommes.

Etant donné qu'il y a eu la perte en vies humaines, les handicapés physiques et la destruction des structures socio-administratives préétatiques de part et d'autre, cette situation aboutira aux pourparlers pour tranquilliser les uns et calmer les autres. Ceux deux groupes ethniques auraient pu adopter une attitude de bons offices par des règles coutumières. Les querelles potentielles entre les deux ethnies étaient résolues conformément au modèle de rapprochement, considéré comme un système de réconciliation durable.

Cependant, dans le but de revivre l'harmonie sociale interethnique, les Tshokwe et les Luba ont poursuivi les progrès amical et étroit par le dialogue, la négociation, médiation et par la coopération. Ceci paraît un mécanisme pacifique, en dehors de tout conflit ou tout règlement de compte. Ce qui prouve qu'en période pré-colonisation, à travers leurs gestionnaires, les ethnies se consultaient, en cas des conflits, pour revivre la paix.

Contexte par lequel, l'analyse des déterminants diplomatiques de la valorisation socio-administrative préétatique et de la valorisation de bon voisinage, mit un accent particulier sur la compréhension réciproque et la considération mutuelle des entités précoloniales. A Ce sens, l'on suppose qu'il faudrait mettre en

évidence les principaux mécanismes d'appropriation de l'espace territorial et de la conflictualité qui en découle. D'où il se plaçait l'examen des relations entre l'exécutif du pouvoir ancestral des Tshokwe et Luba. L'espace territorial montrait comment les phénomènes agissaient au niveau local et comment ils interféraient à l'échelle intercommunautaire.

Somme toute, les individus des sociétés préétatiques ne vivaient pas en vase clos. Durant leurs relations amicales et étroites, il surgissait des disputes, querelles et conflits qui pouvaient les pousser à s'affronter. Néanmoins, à chaque problème qui gangrenait leurs communautés, ils cherchaient des solutions. Ils recouraient aux pourparlers comme moyen pacifique surtout lorsque le rapport de force s'affaiblissait. Effectivement les pratiques diplomatiques telles que le dialogue, négociation, la médiation et la coopération datent depuis l'époque précoloniale. C'est ainsi que nous nous sommes sentis interpellés à réfléchir sur le mode de règlement des conflits interétatiques.

2.2. Origines des conflits Rwando-congolais et essai des pistes de solution

2.2.1. Causes et conséquences des conflits Rwando-Congolais

Historiquement parlant, la République Démocratique du Congo et le Rwanda étaient colonisés par la Belgique. Déjà, dans les années 1950, la situation se gâte du fait, en particulier, de la pression démographique au Rwanda. En quête de pâturages supplémentaires, les éleveurs tutsis grignotent les champs des agriculteurs hutus. Plus instruits que ces derniers, ils en viennent à réclamer l'indépendance dans le dessein de consolider leur suprématie (Saint Moulin, 1987).

En effet, les colonisateurs belges, qui se sont appuyés jusque-là sur les Tutsis pour l'administration du royaume, s'inquiètent de leurs prétentions. C'est ainsi que les Belges jugent l'indépendance prématurée et pour la différer, encouragent les revendications hutues. Ces derniers à leur tour, ressortent un mythe scientifique selon lequel les Tutsis seraient des intrus venus de la région du Nil et les invitent à y retourner. La tension débouche le 1er novembre 1959 sur une révolution sociale qui serait la première et la seule qu'ait connue le continent noir. Cette « Toussaint rwandaise » se solde par des dizaines de milliers de morts (Saint Moulin, 1987).

Un nombre équivalent de Tutsis se réfugient en République Démocratique du Congo, Ouganda et au Burundi. Ils s'installent à Mulenge, une localité de l'Est de la République Démocratique du Congo, située au Sud-Kivu dans le groupement Kigoma, chefferie de Bafulero dans le territoire d'Uvira. Elle se situe sur les hauts-plateaux du massif de l'Itombwe surplombant la localité d'Uvira. D'où l'appellation Banyamulenge attribuée aux personnes qui vivaient essentiellement sur les hauts-plateaux de la province du Sud-Kivu.

Les Banyamulenge se distinguent des groupes de rwandophone du Nord-Kivu installés au Congo avant l'époque coloniale et ceux venus pendant l'époque coloniale.

Suite à ces événements, le Rwanda accède à l'indépendance le 1er juillet 1962 sous le règne de Grégoire Kayibanda. Lors d'un coup d'État de 1973, le général Juvénal Habyarimana lui succéda et continue une politique pro-hutu.

Le pouvoir de Kinshasa soutenait le régime génocidaire de Habyarimana au Rwanda. Hormis son soutien, les dignitaires du Marechal Mubutu ont mis au monde avec la plupart des tutsies rwandaises. Ces femmes rwandaises maîtresses des mouvanciers et officiers militaires de la deuxième république, ont passé de bons moments sur le territoire congolais. Celles-ci ont découvert un environnement propice et ne pouvaient pas hésiter de faire appel à leurs sœurs, cousines, nièces et tantes de la communauté tutsie rwandaise.

Aussitôt traversées la partie Est du sol congolais, en majorité, ces femmes préfèrent habiter le Nord et le Sud Kivu. A leur arrivée, les chefs coutumiers, les notables et d'autres membres de la villagioserie congolaise se sont permis de réquisitionner ces nouvelles figures de demoiselles tutsies en qualité de deuxième, troisième, quatrième bureaux, etc. Commence une nouvelle phase des naissances d'unions conjugales entre les communautés rwandaise et congolaise.

Plus les années passent, plus les enfants grandissent, plus les demi-frères du fils aîné de la femme tutsie meurent périodiquement espacés. Au fil du temps, c'est la mort subite de son mari; voilà le moment voulu et favorable pour que le fils aîné de la veuve tutsie prenne la relève du pouvoir ancestral de chef du village, groupement ou secteur. Enfin, celui-ci accède dans le rang de chef coutumier ou notable.

Sous les orientations et les directives de sa veuve maman, considérée comme sa première conseillère, il garde et gardera à chaque circonstance des liens affectifs et métaphysiques avec le Rwanda.

Le 6 avril 1994, le président-dictateur du Rwanda, Juvénal Habyarimana est tué dans un attentat contre son avion personnel. Ses fidèles de la majorité hutue entreprennent aussitôt le massacre de la minorité tutsie et des hutus modérés. En trois mois, 800 000 innocents sont massacrés à coups de machette. C'est l'un des génocides du XXe siècle définis comme tel par l'ONU, avec le génocide arménien, le génocide juif et le massacre de Srebrenica.

La fuite de très nombreux réfugiés et militaires vers les pays voisins entraîne la déstabilisation de l'Afrique des Grands Lacs. On estime que la succession de conflits issus de ce drame est à l'origine de plus de quatre millions de morts au Rwanda, au Burundi et surtout en République démocratique du Congo, sans compter les viols de masse. Ce conflit était fini de la suprématie tutsie au Rwanda.

Après l'assassinat de Juvénal Habyarimana, le pays connaît le génocide des Tutsis qui se termine en juillet 1994 par une victoire militaire du Front Patriotique Rwandais (FPR), un groupe rebelle dirigé par les Tutsis menant une guerre civile contre le gouvernement Juvénal Habyarimana depuis 1990. Le Président actuel du pays Paul Kagame, un ancien commandant du FPR en fonction depuis 2000, succède le pasteur Bizimungu.

Lorsque l'armée du Président Paul Kagame a réussi à conquérir le pouvoir, toute la logistique militaire de la République Rwandaise d'Habyarimana est venue en République Démocratique du Congo. Pendant cette période, l'observation de la différence entre les civils et les militaires n'était pas considérée. En plus, il faudrait aussi les amener loin de la frontière avec le Rwanda. Suite à cette mauvaise gestion de la situation, la partie Est du territoire congolais est devenue conquise par des réfugiés Hutus.

La situation est devenue ingérable, les mêmes génocidaires ont continué leur art de tuerie, pillages et après les Tutsis congolais qui habitaient le Nord-Kivu et le Sud-Kivu ont fui vers le Rwanda et Burundi. Lesquels restent toujours dans des camps des réfugiés tels que Byumba, Kibuye, Mahama, Ngarama et autres que le gouvernement congolais ne veut rapatrier.

En 1996, il y a un rebelle congolais Laurent Désiré Kabila qui profita de la faiblesse du Président Mobutu qui avait mal géré la situation des réfugiés Hutus rwandais et surtout de son état de santé, coopère avec Paul Kagame. Il signe les accords à l'Hôtel Lemera au Rwanda et il crée l'Alliance des Forces Démocratiques pour la libération du Congo (AFDL) le 23 octobre 1996 alors qu'en réalité, les hostilités avaient déjà les racines le 08 octobre. L'AFDL impose au Marchal Mobutu une guerre qui a enregistré des conséquences en pertes en vies humaines des milliers des congolais devenus handicapés physiques et mentaux, d'autres encore de déplacés de guerre sans abri, la destruction méchante des infrastructures socio-économiques de base. Cette guerre finit par la fin du régime mobutien le 17 mai 1997.

Après son accession au pouvoir, Laurent Désiré Kabila, contre toute entente, IL lance un ultimatum à ses alliés rwandais pour quitter le territoire congolais dans 48 heures. Cette décision plongea le pays dans une rébellion du Rassemblement Congolais pour la Démocratie (RCD) le 02 août 1998, soutenue par le Rwanda. Deux mois après, soit le 30 septembre 1998, a vu le jour la rébellion du Mouvement de la Libération du Congo (MLC), soutenue par l'Ouganda. A Travers ces nouvelles phases de rébellions, il a été enregistré de nouveau un bain de sang des congolais ainsi que des personnes frappées d'handicap et des déplacés de guerre sans abris. Laurent Désiré Kabila n'a pas pu continuer son œuvre, il meurt dans son cabinet du travail le 16 janvier 2001 (Lisimo, 2022).

Accédé au pouvoir le 21 janvier 2001, après la prestation du serment, Joseph Kabila succéda à Laurent Désiré Kabila. Ce qui permettra aux parties belligérantes de signer l'« accord global et inclusif » le 17 décembre 2002 à Pretoria, entré en vigueur le 1er Avril 2003 à Sun City en Afrique du Sud. Cet accord mit sur pied, pour la première fois au monde, un gouvernement d'un Président Joseph Kabila et quatre vice-Présidents notamment Jean-Pierre Bemba du MLC, Azarias Ruberia du RCD, Abdoulayi Yerodia de l'ex-gouvernement et Arthur Zaidi Ngoma de l'opposition politique non-armée. Ce dernier fut parmi les présidents prédécesseurs du mouvement rebelle du RCD, avant la prise de bâton de commandement par Azarias Ruberwa à la veille des assises du dialogue intercongolais tenu en Afrique du Sud. Il s'agissait bel et bien, quant à nous,

d'un camouflage politique pour mettre hors de jeu Etienne Tshisekedi wa Mulumba, le chef de file de l'opposition politique congolaise non-armée (Lisimo, 2022).

Sous la double tutelle du Rwanda et de l'Ouganda, cette situation chaotique dure depuis plusieurs années et que l'Est de la République Démocratique du Congo est devenue indiscutablement une double sphère d'influence de politique extérieure pour le Rwanda et commerciale pour l'Ouganda (Biyoya, 2014). En dépit de la suggestion de plusieurs réformes relatives aux réactions populaires enregistrées, la paix et la sécurité congolaises souffrent de l'instabilité bien planifiée tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de la République Démocratique du Congo.

Il s'en suivit un scénario bizarre du Congrès National pour la Défense du Peuple (CNDP). C'est une Organisation Non-Gouvernementale (ONG) à caractère local. Cette ONG avait comme objectif principal de défendre la communauté tutsie congolaise. Celle-ci revendiquait la neutralisation des rebelles hutus rwandais des Forces Démocratiques de Libération du Rwanda (FDLR), mais aussi la redéfinition des modalités de brassages au sein des Forces Armées de la République Démocratique du Congo (FARDC).

Tout simplement parce que ce brassage prévoyait le désarmement de tous les groupes armés congolais, puis la démobilisation et l'intégration de ces éléments dans une armée unifiée.

N'étant pas satisfait suite aux incompréhensions politiques avec les institutions de la République, le général Laurent Kunda fait le maquis et ne tardera pas à transformer le CNDP à une force insurrectionnelle et politique en juillet 2006, précisément dans la province du Nord-Kivu. C'est justifiable que le CNDP veut se donner une image; mais reste tout de même un mouvement rebelle avec 3500 hommes au départ. Bien organisé avec une chaîne de commandement efficace, ce mouvement rebelle dénommé CNDP aurait des méthodes et techniques armées semblables aux Fronts Patriotiques Rwandais (FPR) ex-rébellion tutsie métamorphosée à l'Armée Patriotique Rwandaise (APR) au lendemain de la prise du pouvoir en 1994 au Rwanda (Kilomba, 2015).

Comme on peut bien le constater, l'opinion nationale congolaise plus que jamais mobilisée,

contre les enjeux apparents de cette spirale des guerres et rébellions interminables à l'Est de la République Démocratique du Congo et principalement le rattachement de l'Est par le Rwanda (Mathieu & William, 1999). La rébellion du CNDP nie cependant tout soutien direct du Rwanda, malgré les accusations congolaises récurrentes. Après avoir perdu la bataille face aux militaires des FARDC sous le général Mbuza Mabe, contraint d'aller en exil au Rwanda, le Kivu est récupéré. Sous la demande des autorités congolaises, Kigali n'a jamais voulu extradier le général déchu Laurent Nkunda afin qu'il puisse répondre de ses actes devant la justice congolaise.

Les provinces de la partie orientale de la République Démocratique du Congo, environ vingt-sept ans, vivent au rythme des guerres à répétition et du cycle sans fin aux rébellions de l'AFDL, du RCD, MLC, CNDP et aujourd'hui c'est le M23 qui pointe à l'horizon. Intégrés dans les FARDC après les accords du 23 mars 2009, les soldats de l'ex-rébellion du CNDP désertent et lancent une mutinerie. Cette dernière est soutenue à son tour, toujours par les voisins turbulents dont le Rwanda et l'Ouganda. Accusés de soutenir les rébellions successives des provinces orientales congolaises, Kigali et Kampala ne font que nier, malgré plusieurs rapports de l'ONU.

Le Chef d'état-major de l'ex-rébellion du CNDP, Bosco Ntanganda qui est recherché par la Cour Pénale Internationale (CPI) pour son implication dans des crimes contre l'humanité, est reproché d'enrôler les enfants dans l'armée, des viols systématiques aux femmes, des pillages et des destructions méchantes en Ituri (Luamba, 2007).

Entre 2000 et 2003 à côté de Thomas Lubanga, Germain Katanga, Matthieu Ngudjolo, le Général Bosco Ntanganda est à la tête de ces mutins. Ce qui constitue une épine dans le pied de Joseph Kabila. Car, après sa réélection en 2011, il souhaite retrouver un soupçon de légitimité et donner des gages à la communauté internationale. C'est ainsi que Joseph Kabila voulait arrêter son ancien allié Bosco Ntanganda, déclenchant ainsi les affrontements armés entre les FARDC et les hommes Ntangadistes dans le Masisi.

En référence aux accords du 23 mars 2009 entre l'ex-rébellion du CNDP et le gouvernement congolais dont les membres demandent l'application intégrale, un communiqué annonce la création du

mouvement du 23 mars 2009 (M23). Ce dernier exigea officiellement le pouvoir de Kinshasa l'intégration des ex-combattants du CNDP dans les FARDC. Mais aussi la transformation du mouvement rebelle en parti politique et le maintien des anciens rebelles dans leur fief du Nord-Kivu. Pendant tout ce temps d'opinions distraites du M23, cette nouvelle rébellion évolue de succès en succès, à tel enseigne qu'elle s'empare de Bunagana le 06 juillet 2012, une ville frontalière avec l'Ouganda et poumon économique de la Région des Grands-Lacs, situé à l'Est de la République Démocratique du Congo (Kilomba, 2015).

A Ce temps, peu ou pas payées ou mal commandées, les FARDC étaient inefficaces et opposent une maigre résistance. Les rebelles avancent vers Goma, qui déjà failli tomber entre les mains de Laurent Nkunda en 2009. L'offensive de M23 continue et prend, le 08 juillet 2012, les localités de Rutshuru et Rumangabo. Après plusieurs semaines d'offensives, la ville de Goma tombe le 20 décembre 2012. Durant cette période, l'organigramme du mouvement rebelle M23 s'est doté d'une coordination politique confiée à Monsieur Jean-Marie Ruminga (Kilomba, 2015).

Etant donné que dans toute guerre les stratégies peuvent être contrebalancées, les FARDC se réorganisent sous commandement du général Bauma et de lieutenant-colonel Mamadou Ndala; l'armée régulière récupère la ville de Goma et d'autres localités restreintes à celle-ci. Le moment d'accalmie se consolide tantôt plutôt, quelques années après jusqu'à la tenue des élections présidentielles et législatives de décembre 2018.

Investi le 24 janvier 2019, après la prestation du serment en qualité du Chef de l'Etat congolais, Félix Antoine Tshisekedi sera confronté au mouvement rebelle du M23. Parmi tant d'autres, l'ampleur qu'a cette rébellion cause l'insécurité à la partie orientale du pays, en violation des accords régulièrement négociés et signés entre le Rwanda et la République Démocratique du Congo. Cette situation quasiment irréversible continue à inquiéter et interpellé la conscience congolaise.

C'est ainsi que le conseil supérieur de la défense s'est réuni sous la présidence de Félix Tshisekedi à Kinshasa, d'importantes décisions ont été prononcées et tous les accords signés entre les deux pays sont suspendus. Car il s'agit d'une agression rwandaise selon le gouvernement congolais.

Par ailleurs, la population se conscientise et se mobilise pour résister à l'agression répétitive, quant aux gouvernants et gouvernés congolais et dire non à la balkanisation du territoire national. Ceci se justifie par des vives tensions populaires à Goma sur les principales artères de la ville, ont scandé des chants en hommage aux soldats congolais abattus lors d'échanges des tirs à la frontière entre les deux pays. Ci-joint la déclaration du conseil supérieur de l'autorité traditionnelle et coutumière congolaise du 02 juillet 2022, mettant en garde et donnant un ultimatum au Rwanda de retirer ses troupes et complices sur le territoire national congolais.

Les mêmes attitudes de la méfiance des congolais s'affichent également vis-à-vis de la Mission de l'Organisation des Nations-Unies pour la stabilisation en République Démocratique du Congo (MONUSCO). IL est reproché à cette mission onusienne de ne pas satisfaire la population, par sa contribution à la restauration de la paix et sécurité nationales. Raison pour laquelle IL y a eu des manifestations d'anti MONUSCO à Goma, du lundi 25 au mardi 26 juillet 2022, où l'on assiste au bain du sang de 36 congolais tués et 170 blessés (ASADHO, 2023).

2.2.2. *Essai des pistes de solution aux conflits Rwando-Congolais*

Les deux pays, la République Démocratique du Congo et le Rwanda, faisaient partie de la Communauté Economique des Pays de Grands Lacs (CEPGL). La dissolution de cette dernière donne naissance à la Conférence Internationale de la Région de Grands Lacs (CIRGL) où ces deux pays frères-ennemis de cette région sont aussi membres effectifs et créateurs.

Au lendemain de la décolonisation africaine, les Nouveaux Etats Indépendants sont confrontés à des conflits interétatiques masqués par les différends internes. Ainsi, la République Démocratique du Congo et le Rwanda constituent une étude des cas. Cette étude se réfère aux multiples affrontements armés auxquels l'APR impose les FARDC.

Etant tous les deux membres de la CIRGL, la République Démocratique du Congo et le Rwanda sont interpellés à privilégier la voie diplomatique par le dialogue, la négociation, la médiation pour aboutir à la coopération étroite et amicale. IL faudrait également la mise en place d'une région d'intégration économique. Celle-ci doit être conforme à la typologie de Ballassa par une zone de libre-échange,

la suppression des barrières douanières, le marché commun et la monnaie unique, etc.

Pour y atteindre, il serait mieux, par le concours de tous les Etats membres de la CIRGL de mettre en œuvre le « savoir-faire » et le « savoir-vivre », car la conscience n'est et ne sera jamais assassinée. Ces Etats doivent faire aussi preuve de la volonté commune, pour atténuer certaines tensions d'incompréhensions liées aux intérêts des uns et des autres.

En Ce qui concerne plus particulièrement la République Démocratique du Congo qu'on se le dise, elle doit tout faire pour sécuriser les frontières nationales et la population. Le gouvernement congolais doit avoir l'idée selon laquelle, la diplomatie sans les armes n'est que la musique sans instruments, d'après le Chancelier allemand Otto Von Bismark. Car la guerre n'est que le prolongement de la politique a dit le général allemand Clausewitz. Selon Jules César, qui veut la paix, prépare la guerre. Cela veut dire que c'est la loi du plus fort qui prévaut. Or, ce qui compte pour chaque Etat, c'est sa propre sécurité.

Préparer la riposte et imposer la paix par les armes serait la conviction de la majorité des congolais. Mais, peut-elle savoir qu'une guerre ne triomphe qu'au service d'une politique de paix qu'elle poursuit (Matthieu & William, 1999). Or, la guerre comme postulat à la base est une réalité incontournable des relations interétatiques. Pour se battre, il faut la constitution de la force. A Ce moment, le facteur c'est la menace de l'ennemie. D'aucun n'ignore que la guerre est un fait social de tous les jours. Par contre, la paix est un projet qui peut ou pas réussir. Raison pour laquelle la République Démocratique du Congo doit tenir compte des effectifs militaires, moyens, mécanismes, etc.

Premièrement, vu la distance qui sépare Kinshasa avec Goma, chef-lieu du Nord Kivu, plus ou moins 2000 km, à l'image de Celle qui sépare Paris et Moscou, la République Démocratique du Congo doit augmenter les effectifs de ses militaires. Il faudrait qu'elle cherche un tiers Etat fort et bien organisé en puissance militaire, pour le renforcement de l'arsenal armé des FARDC. Cet arsenal permettra d'avoir une armée avec trois armes où chaque soldat est aviateur, Marin et fantassin. Ceci veut dire qu'un soldat bien formé doit avoir la maîtrise de géographie

de son pays par l'inventaire de la forêt, la cuvette, la vallée, la savane, la colline, la montagne, la rivière et/ou du fleuve, lac, marécage avant tout déploiement au front de bataille.

Deuxièmement, on ne peut pas dissocier l'armée de l'économie. Sur Ce, il faut reconstruire et construire les camps militaires des FARDC et même de la Police Nationale Congolaise (PNC). Les éléments de l'armée régulière doivent être bien logés. IL faudrait également qu'il y ait la construction et la réhabilitation de leurs complexes médicaux et que ces derniers soient bien équipés afin de permettre aux militaires et policiers de recevoir les soins appropriés.

Ils doivent être bien payés et lesdits salaires doivent intervenir au moment convenu et accompagnés des primes d'encouragement, de risque et d'autres avantages avant, pendant et après tout conflit armé. Tout ceci nécessite les moyens financiers.

Troisièmement, enfin, il faudrait un bon mécanisme de régulation par la justice militaire. Car la discipline est la mère des armées. C'est dans le but d'éviter le dérapage, la trahison et l'infiltration des étrangers au sein des FARDC, de la PNC ainsi que dans d'autres services de sécurité de l'Etat congolais à l'instar de l'Agence Nationale de Renseignement (ANR) et de la Direction Générale de la Migration (DGM).

3. Conclusion

Nous sommes au terme de notre étude portant sur l'« Efficacité de la diplomatie en période précoloniale et règlementation de conflit rwandocongolais » : Essai des pistes de solution. Il nous a été capital de savoir les sources de la diplomatie que pratiquaient les entités préétatiques pour résoudre leurs problèmes. Cependant, nous avons passé en revue l'histoire que les entités préétatiques ont vécue pour bien affronter le futur. Pour y savoir plus, nous sommes arrivés à identifier quelques pratiques préétatiques de la diplomatie notamment le dialogue, la négociation, la médiation et la coopération qui attestent à suffisance les éléments recueillis par les sociétés modernes dont les Nouveaux Etats Indépendants.

On peut ainsi noter que les pourparlers des entités en période précoloniale avaient abouti grâce au respect des normes coutumières. Actuellement, la loi suprême de chaque pays et les instruments juridiques internationaux des Etats doivent faire

preuve de maturité politique pour vivre et revivre la paix

Références bibliographiques

- ASADHO. (2023). *Rapport trimestriel*. Inédit.
- Biyoya, P. (2014). *La spirale de guerre de l'Est de la République Démocratique du Congo*. Kinshasa, IPRIS.
- Kadony, K. (2007). *Une introduction aux relations Internationales africaines*. Paris, L'Harmattan.
- Kilomba, A. (2015). *La CIRGL et le règlement des différends dans la région des grands lacs : cas de la rébellion du M23 in revue québécoise de droit international*. Inédit.
- Lianza, J.P. (2021). *Diplomatie traditionnelle chez le Lunda, Lega et Ngombe en R.D. Congo. Efficacité et opérationnalité*. Paris, L'Harmattan.
- Lianza, J.P. (2021). *Théories et doctrines des relations internationales*. Kinshasa, Edition Feu Torrent.
- Lisimo, A. (2022). Apport du Comité International de la Croix-Rouge à la paix dans la province orientale en République Démocratique du Congo : Etude menée de 2003 à 2009. *Revue Congolaise des Sciences et Technologies*, 1(1), 46-54.
- Luamba. (2007). *Cour Pénale Internationale, Tribunaux pénaux internationaux, Tribunaux pénaux nationaux*. Paris, L'Harmattan.
- Matthieu, P. & William, J.C. (1999). *Conflit et guerre au Kivu et dans la région de Grands Lacs*. Paris, L'Harmattan.
- Mulumbati, A. (2006). *Introduction à la science politique*. Lubumbashi, Edition Africa.
- Munzihirwa. (1989). Tradition culture et développement économique. *Zaire Afrique*, 173, 583.
- Ndaywel. (1998). *Histoire générale du Congo, De l'héritage ancien à la République Démocratique du Congo*. Bruxelles, Edition Duculot.
- Saint Moulin, L. (1983). *Panorama de l'histoire contemporaine*. Kinshasa, Edition de la Commission Episcopale de l'Education Chrétienne.
- Tshimanga. (1976). *Histoire du Zaïre*. Bukavu, Edition CERUKI.
- Vansina, J. (1964). Les valeurs culturelles des bushing. *Zaire Afrique*, 8, 889-910.
- Vansina, J. (1965). *Introduction à l'ethnographie du Congo*. Kinshasa, Edition Universitaire du Congo.